

BEET the system



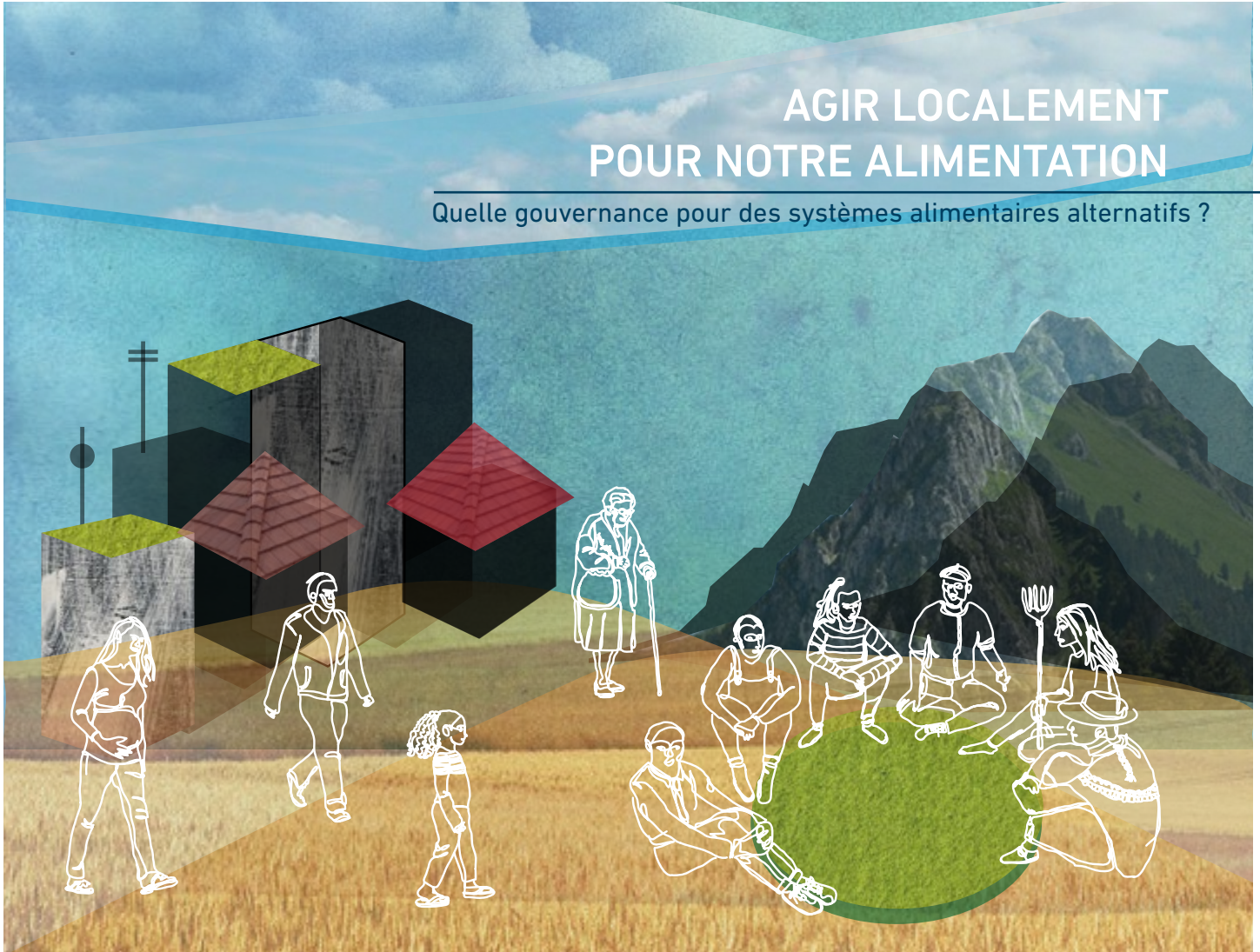
Le magazine des luttes pour la souveraineté alimentaire

bpost
PB-PP1B-7
BELGIË(N) · BELGIQUE



AGIR LOCALEMENT POUR NOTRE ALIMENTATION

Quelle gouvernance pour des systèmes alimentaires alternatifs ?



QUELLE GOUVERNANCE
ALIMENTAIRE LOCALE?

LES CONSEILS DE POLITIQUE
ALIMENTAIRE

ETUDES DE CAS

QUI EST FIAN BELGIUM?

FIAN International est l'organisation internationale des qui consacre son travail à la lutte pour la réalisation du droit à l'alimentation. FIAN Belgium soutient cette lutte tant au niveau international, en partenariat avec les autres sections de FIAN, qu'ici en Belgique, où elle travaille avec les mouvements paysans, les associations d'aide aux démunis et tous les mouvements sociaux réclamant une transition vers des systèmes alimentaires durables respectueux du droit à l'alimentation.

FIAN Belgium développe son action pour la réalisation du droit à l'alimentation à travers 4 axes d'action principaux :
le plaidoyer - éducation et mobilisation citoyenne - soutien aux luttes des communautés
- renforcement et appui à la participation des mouvements sociaux

Envie d'en savoir plus? De soutenir notre action?
De rejoindre un de nos groupes d'actions? www.fian.be

Beet the system! est la nouvelle revue de FIAN Belgium, qui s'inscrit dans la continuité du FIAN Echo Hors Série. Cette revue veut offrir un espace d'expression pour les voix multiples actives dans le mouvement pour la souveraineté alimentaire: fianistas, agriculteur·rice·s, expert·e·s, militant·e·s de la société civile, etc.

Beet the system! souhaite participer à stimuler les échanges et réflexions et à renforcer les rencontres entre acteur·rice·s des luttes pour des systèmes agroalimentaires alternatifs.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Quelle gouvernance des systèmes alimentaires locaux pour construire la souveraineté alimentaire > 04

QUELLE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE?

L'agriculture soutenue par les citoyens, pilier de la gouvernance alimentaire locale > 06

Construire des politiques publiques locales ancrées dans la souveraineté alimentaire. Contribution du Pays basque > 09

Une stratégie alimentaire locale en Flandre : analyse critique du plan stratégique pour les circuits courts > 13

LES CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Les conseils de politique alimentaire: vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ? > 17

La nature de la participation au sein du Conseil consultatif Good Food à Bruxelles > 22

Les Conseils de politique alimentaire : perspective critique pour la justice sociale depuis les mouvements sociaux > 26

ETUDES DE CAS

Quand des dynamique portées par les autorités et les citoyens se rencontrent : le cas de La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise et le Pacte de Milan > 31

La gestion collective de la terre - l'exemple de la Suisse > 34

Quelle gouvernance des systèmes alimentaires locaux pour construire la souveraineté alimentaire ?

Johan Verhoeven, chargé de mobilisation pour FIAN Belgium

« Lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, La Via Campesina lançait le concept de souveraineté alimentaire avec deux objectifs : s'opposer au modèle de production et de distribution dominé par les intérêts privés, mais aussi soutenir l'économie locale et lutter contre la faim et la pauvreté. »¹ Depuis, la souveraineté alimentaire a fait de nombreux adeptes dans le monde entier et ce concept a été repris par de nombreux défenseurs des droits sociaux, environnementaux, économiques et politiques.

La Déclaration de Nyéléni, qui résume la vision du mouvement, établit que : « la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les producteurs, distributeurs et consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires

en lieu et place des exigences des marchés et des transnationales. Elle défend les intérêts et l'intégration de la prochaine génération...La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et fait primer une agriculture paysanne et familiale, une pêche artisanale traditionnelle, un élevage de pasteurs, ainsi qu'une production, distribution et consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale, sociale et économique... »

Comme l'affirme le mouvement paysan au Pays basque, le niveau local est sans nul doute l'espace stratégique pour pouvoir mettre en pratique et imaginer le modèle alternatif que propose la souveraineté alimentaire, en y ancrant ces différentes dimensions : le droit de décider, la construction collective, l'économie paysanne et l'agroécologie . Il nous faut donc imaginer des processus de (re) localisation permettant l'instauration et le renforcement de systèmes alimentaires localisés, durables, démocratiques, ancrés dans les droits humains et résilients .

La tâche est gigantesque. Pourtant, en Europe et partout dans le monde, il y a une explosion d'alternatives alimentaires locales depuis quelques années. Portées

par des agriculteurs, des citoyens, des associations, des élus..., diverses initiatives allant dans le sens du développement de systèmes alimentaires locaux ont vu le jour et/ou pris de l'ampleur ces dernières années.

Si nous voulons aujourd'hui approfondir ce mouvement, nous devons aller plus loin et repenser la manière dont le système est actuellement géré. Une nouvelle approche des systèmes alimentaires est nécessaire, mais reste à inventer, avec en son centre une question : **Comment mettre en place des mécanismes de gouvernance cherchant à faire participer les différents acteurs et permettant l'émergence d'une vision systémique ?**

Ce numéro de Beet the system cherche à explorer cette question de la gouvernance des systèmes alimentaires locaux, avec le but de proposer certaines pistes pour penser des systèmes alimentaires plus durables au niveau local. Certaines expériences de terrain montrent que de tels modèles de gouvernance sont tout à fait envisageables, d'autres nous permettent de tirer des leçons.

Nous aborderons aussi la question de savoir comment construire des politiques publiques qui favorisent cette transition.

¹ Bulletin Nyéléni n° 13, Souveraineté Alimentaire, disponible en ligne sur <https://nyeleni.org/spip.php?>

Un système alimentaire, c'est quoi ?

Selon la FAO, « le système alimentaire, c'est la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture »². Le but de tout système alimentaire est d' « assurer l'accès de tous à une alimentation disponible à proximité, économiquement accessible, culturellement acceptable, sanitaire et nutritionnellement satisfaisante ». Il s'agit donc d'un réseau de personnes (du producteur au consommateur), d'organismes de la société civile, d'institutions impliquées – d'une manière ou d'une autre – dans une ou plusieurs des activités de la chaîne alimentaire qui « œuvrent à l'amélioration de la santé environnementale, économique, sociale et nutritionnelle d'un endroit précis » : production (utilisation des ressources naturelles et humaines afin de produire des plantes comestibles et d'élever des animaux dans les milieux, urbains, périurbains et ruraux) ; transformation (création d'un produit propre à la consommation), distribution (directe ou indirecte, sous forme transformée ou non) ; consommation ; recyclage³.

Les systèmes alimentaires localisés renvoient « à l'émergence de modèles de développement agroalimentaire basé sur la mise en valeur des ressources locales (produits, savoir, compétences, entreprises, institutions...), plus respectueux de l'environnement, plus attentifs à la diversité et à la qualité de produits agricoles et alimentaires, plus soucieux de dynamiques de développement locales et de nouveaux enjeux du monde rural (...) Ils conduisent également à considérer les interactions entre les dynamiques rurales et les dynamiques urbaines (ou périurbaines), comme une question stratégique pour l'ensemble de la société»⁴.

Encadré extrait de F. DELVAUX
« Soutenir et (re)construire
des systèmes alimentaires localisés :
les contours d'une (re)localisation »
(2013)

² J-L R ASTOIN , « vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques » dans le cadre du « séminaire de recherche : produits de terroir, filière qualité et développement » (2006)

³ Julia F REEDGOOD Anelkis R OYCE , Supporting agriculture viability and community food security : a review of Food Policy Councils and Food System Plans, American Farmland Trust (2012)

⁴ <http://afm.cirad.fr/themes/agroIndustries/systAgroAlimLoc.htm>

L'agriculture soutenue par les citoyen·ne·s, pilier de la gouvernance alimentaire locale

Isabel Alvarez, Chargée du Plaidoyer à Urgenci, et Jocelyn Parot, Secrétaire général d'Urgenci^A

Nombreuses sont les prises de parole qui annoncent depuis une décennie, peut-être deux, l'invention en cours du monde de demain : « semons chaque jour patiemment les graines de la révolution afin de pouvoir, au plus vite, en récolter le fruit », nous dit-on en substance.

Tout un ensemble de récits loue l'action quotidienne, qu'elle soit individuelle ou collective, en tout cas l'action à petite échelle, comme une façon plus sûre de changer le monde, de le rendre plus durable. On valorise l'action quotidienne à l'échelle personnelle et on se détourne volontairement de plus amples ambitions politiques. Certains discours relèvent presque de la mythologie. Ainsi en va-t-il de la légende du colibri chère au mouvement de Pierre Rabhi. Dans cette vision ré-enchantée, post-industrielle, du monde, naît l'espoir que le maillage d'initiatives alternatives crédibles suffise peu à peu à faire émerger une société soutenable, diverse, égalitaire.

Par la mise en pratique de ce principe de changement par le bas, les acteurs des partenariats locaux et solidaires

entre producteurs et consommateurs (PLS)¹, dont les AMAP en France et les GAC/GASAP en Belgique francophone, en ont depuis longtemps appréhendé les forces et les limites. Certes, il faut être ambitieux : ces partenariats préfigurent bien un nouveau contrat social entre les paysans et la société que nous appelons de nos vœux. Mais pour que l'agriculture soutenue par les citoyens puisse sortir du phénomène de niche, pour qu'elle puisse dépasser le cadre de communautés militantes prêtes à l'utopie concrète, pour qu'elle puisse se massifier, une gouvernance alimentaire articulée aux différents échelons de l'action publique est nécessaire.

Forts de ce constat, les acteurs des PLS multiplient leurs efforts pour influenc-

A Cet article a été rédigé sur la base d'un compte-rendu d'activités fourni par Isabel Alvarez à Urgenci sur son action de plaidoyer. Le compte-rendu est disponible sur le site d'Urgenci, www.urgenci.net, rubrique « blog ».

1 L'appellation « partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs » a été forgée par les participants aux premiers colloques internationaux d'Urgenci, afin de caractériser le socle commun aux différentes initiatives de vente directe contractualisée dans le monde, dont les Teikei japonaises, les CSA (Community Supported Agriculture) anglo-saxonnes et les Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) françaises.

er les politiques locales. C'est la tension entre engagement concret au quotidien et vision sociétale à long terme qui motive tant de citoyen·ne·s.

Pour eux, les AMAP sont une porte d'entrée vers un répertoire d'action plus large pour la démocratie alimentaire. Ils ont en effet vocation, par leur engagement citoyen, à participer aux conseils de politique alimentaire partout où ils existent. De l'autre côté, il faut également que les institutions locales existantes, souvent victimes de la crise de la représentation, s'ouvrent à la vitalité démocratique qui irrigue les réseaux de la société civile. C'est en ce sens qu'il faut entendre la Déclaration européenne de l'agriculture soutenue par les citoyens, adoptée à Ostrava en septembre 2016, dans laquelle les membres du mouvement affirment : « nous voulons construire une solide coalition d'Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC) et de réseaux ASC partout en Europe, dans le but (...) d'œuvrer à la gouvernance alimentaire au niveau local »².

2 URGENCI, Déclaration européenne de l'Agriculture soutenue par les citoyen·ne·s, Ostrava: Urgenci, 2016 (https://urgenci.net/french/wp-content/uploads/2016/10/Europe-an-CSA-Declaration_final-FR-1016.pdf)

L'idée de pactes alimentaires territoriaux fait son chemin, législatif et social, dans plusieurs pays européens, avec comme objectif premier, parfois dévoyé, la mise en place d'agendas communs à la société civile et aux institutions. Comment s'y prendre ? L'expérience accumulée par les acteurs d'Urgenci au niveau international comme au niveau local nous conduit à partager cinq points de vigilance avec les acteurs de la démocratie alimentaire qui cherchent à développer des actions de plaidoyer.

Un premier défi majeur, c'est d'amener les autorités publiques à prendre clairement position sur le modèle de production et de consommation qu'elles souhaitent favoriser et à les inciter à le mettre en œuvre. Le modèle agro-industriel est si puissant qu'il peut aisément détruire les alternatives. Cela rend la coexistence difficile. Les collectivités locales doivent clairement choisir leur camp, c'est-à-dire opter pour la préservation des modèles alternatifs.

Un autre point important est d'affirmer un récit différent du discours hégémonique qui souligne la centralité des villes et de l'environnement urbain. L'environnement rural n'est pas un simple appendice des villes. On pourrait même arguer du contraire. Bien que la majorité de la population mondiale vit désormais en ville, la majorité des municipalités, par exemple, ne sont pas urbaines. Ce récit, tout comme celui, technocratique, sur les villes intelligentes (*smart cities*) et l'agriculture climato-intelligente, dépossède



Crédit: Clara Megias (@claranubol)

graduellement les citoyens de leurs capacités de prise de décision et de leur capacité à agir. Ce processus doit être décrit et dénoncé. Nous avons constamment besoin de rendre les acteurs de la souveraineté alimentaire, les paysan-ne-s et ceux qui les soutiennent dans les campagnes, visibles et de faire entendre leurs voix sur le sujet. Ce principe doit vivre de manière concrète. Par exemple, dans les projets de restauration collective en circuit court avec des producteurs locaux, en plus de la question environnementale, il faudrait aussi souligner la dimension sociale et plus systématiquement associer ces paysan-ne-s à des activités pédagogiques les rendant visibles, « reconnus », aux yeux des élèves et du personnel qu'ils nourrissent chaque jour.

« Le modèle agro-industriel est si puissant qu'il peut aisément détruire les alternatives. »

Le troisième défi important consiste à chercher comment intégrer la perspective féministe dans les forums où les politiques agricoles et alimentaires sont discutées et adoptées. Lorsque nous parlons de changer les attitudes sur l'alimentation aujourd'hui, nous le faisons dans des espaces où la distribution des tâches entre hommes et femmes n'est toujours pas égale. Aussi longtemps que les rôles ne seront pas répartis équitablement, beau-

coup de femmes continueront à porter le fardeau des changements qui sont nécessaires pour modifier le système alimentaire actuel.

Un quatrième point que nous devons également souligner, c'est la différence, dans le jargon du plaidoyer et des politiques publiques, entre les « détenteurs de droits », d'une part, et les entités qu'on appelle les « parties intéressées », d'autre part. La différence est fondamentale : les « détenteurs des droits » sont les êtres humains à titre individuel, les « parties intéressées » sont les entreprises, les corporations. Nous ne devons jamais perdre de vue cette différence essentielle. Le droit à l'alimentation et à la nutrition doit constituer le cadre de notre travail. Cela signifie que nous devons nous concentrer sur les besoins humains, non pas sur les intérêts commerciaux.

Le rôle de la pêche constitue un cinquième point de vigilance. Lorsque nous parlons de l'alimentation, ou de la souveraineté alimentaire, nous devons certes prendre en compte la terre, le foncier, mais nous ne devrions jamais négliger le rôle que la pêche joue dans l'équilibre d'une diète durable à fort pouvoir nutritif.

Enfin, la division historique entre Nord et Sud a été brisée par un développement urbain rapide. Bien que certains pays sont aujourd'hui plus riches que d'autres, les déplacements et les migrations génèrent des « taches » de Nord et des myriades de Sud dans un même pays. Ce n'est pas une coïncidence, et cela fait partie de l'ADN du

système : les inégalités s'accroissent au fur et à mesure que grandissent les villes. Il est important de prendre en compte cette question lorsqu'on cherche à définir le type de villes que nous voulons construire ensemble.

Au final, la réponse à la question sur la création d'un programme commun est claire. Nous devons construire des espaces pour nous rencontrer et discuter, mais pas forcément un programme commun. Les rythmes des collectivités publiques et des mouvements sociaux sont très différents, tout comme leurs rôles. S'ils devaient être confondus, il y aurait forcément quelque chose qui ne tournerait plus rond ! Notre objectif doit être de travailler ensemble, bien sûr, mais chacun-e avec ses objectifs propres. Les mouvements sociaux sont ici pour démontrer, proposer et construire des alternatives. Le rôle des collectivités publiques est encore à définir dans cette nouvelle ère politique qui se pré-tend transformatrice. ●

Construire des politiques publiques locales ancrées dans la souveraineté alimentaire. Contribution du Pays basque

*Synthèse et traduction : Johan Verhoeven sur base du document
« Sembrando Soberanias, para otros modelos de vida en Euskal Herria »*

Au Pays basque espagnol, le syndicat agricole Ehne-Bizkaia et l'association Bizilur mènent depuis plusieurs années un important travail afin d'avancer vers la souveraineté alimentaire au niveau local. Ils cherchent à articuler perspective globale et transformation locale des systèmes alimentaires en engageant les collectivités locales dans cette voie. Cet article présente une courte synthèse de leur ouvrage « Sembrando soberania » qui liste notamment une série de mesures que pourrait prendre une collectivité locale.

Le local est sans nul doute l'espace stratégique pour pouvoir mettre en pratique et imaginer le modèle alternatif que propose la souveraineté alimentaire, pour y ancrer ces différentes dimensions : le droit de décider, la construction collective, l'économie paysanne et l'agroécologie. Bien qu'il soit conditionné par des normes et des règles prises à d'autres niveaux, le niveau local (qu'il s'agisse d'un village, d'une commune ou d'un bassin de vie) est un espace où existe une certaine

autonomie et la possibilité d'une participation active de la communauté. Cela permet la construction d'un projet concret, issu des réalités locales, et favorise également la construction collective et la mise en place de processus participatifs de proximité. De plus, ce niveau permet de tenir compte de l'importance du relationnel et du sentiment de communauté nécessaire pour la construction de ces propositions.

« Nous proposons de construire des systèmes alimentaires locaux basés sur la repaysannisation et sur la relocalisation »

Cela ne veut pas dire qu'il faille se focaliser sur une perspective « localiste », mais au contraire, nos mouvements veulent construire une vision qui articule local et global. Il n'est pas possible d'analyser nos réalités au niveau local sans comprendre comment nous sommes affecté·e·s par des causes globales

liées au modèle hégémonique. La dynamique de la Via Campesina est un exemple parfait pour comprendre cette proposition d'articulation local-global.

Si le local est un espace à investir pour construire des projets collectifs transformateurs, il ne faut pas ignorer que c'est aussi un espace en conflit, dans lequel se trouvent une multiplicité d'acteurs, de visions et d'intérêts. Il faut donc se poser la question de comment articuler ces dynamiques. Dans cette perspective, nous pensons que les politiques publiques menées aux niveaux local peuvent jouer un rôle réellement important. La lutte pour d'autres politiques publiques est d'ailleurs depuis longtemps un des champs de bataille d'organisations comme la Via Campesina ou FIAN.

Nous, mouvements d'appui à l'agriculture paysanne au Pays basque, nous pensons qu'il est nécessaire de voir la souveraineté alimentaire comme une perspective qui peut orienter la construction d'autres propositions politiques au niveau local. Si nous voulons construire une dynamique composée de différents acteurs (producteur·trice·s, consommateur·trice·s, administrations

publiques, associations, organisations sociales ...), deux concepts sont clés : projets collectifs et alliances. Dans ce cadre, les politiques publiques peuvent être vues comme un outil important, bien que non suffisant, pour faciliter ceci.

Cette perspective implique de grands défis. Cela suppose d'accepter que nous ne pourrions pas parler de transformation réelle si l'administration fait cavalier seul, que si nous imaginons de très bonnes solutions techniques nous pourrions échouer faute de réelle participation des personnes concernées, qu'il y aura des expériences autonomes qui continueront à l'être, mais desquelles nous pouvons apprendre beaucoup, qu'il existe des risques évidents de bureaucratisation et qu'il faudra y faire face, que se placer dans une perspective de souveraineté alimentaire suppose un chantier permanent.

Le chemin est encore long et la situation de crises systémiques actuelles nous place devant de nouveaux défis (et opportunités). Mais des alternatives existent déjà et il est possible de les renforcer, les répliquer ou s'en inspirer. Nous proposons de construire des systèmes alimentaires locaux basés sur la repaysannisation et sur la relocalisation, en bref sur le pari de l'agroécologie et d'une agriculture paysanne. Cela permettrait d'avancer vers une plus grande souveraineté, notamment dans la définition de nos choix pour déterminer où, comment et ce que nous produisons, transformons et commercialisons, en définissant cela de manière collective, avec une responsabilité

partagée de différents secteurs (consommateur-trice-s, producteur-trice-s, administration publique, organisations sociales).

Pour avancer vers la souveraineté, nous proposons différents objectifs (détaillés ci-dessous en axes de travail concrets) :

- Développer une production d'aliments locale, diversifiée, décentralisée et agroécologique au sein des communes et territoires.
- Développer un modèle de transformation local de ces aliments
- Construire de manière collective des circuits de distribution locaux.

DES AXES DES TRAVAIL CONCRETS

1. Mener une analyse approfondie du système alimentaire dans les communes ou la région, en intégrant différents critères comme la durabilité, la viabilité économique, la transformabilité de la production, le lien avec les habitudes de consommation au niveau local, le potentiel de création d'emplois...

- Réaliser une analyse ou une cartographie des initiatives existantes en termes de distribution alimentaire.
- Analyser la réalité des petits commerces afin de favoriser leur lien avec une vision de souveraineté alimentaire.
- Analyser le potentiel du secteur pour la création d'emplois décents et durables.

- Analyser ou cartographier les habitudes de consommation dans la commune et les quartiers.

- Connaître les propositions, les demandes et les nécessités des initiatives de consommateur-trice-s ou producteur-trice-s (groupes, coopératives ...) qui cherchent déjà à construire des circuits courts de commercialisation et de consommation.

2. Planifier

- À partir du diagnostic de la réalité de la production d'alimentation, concevoir et planifier une stratégie de transformation du système alimentaire local, en veillant à ce que des mesures suffisantes soient prises. Effectuer une planification au niveau municipal ou intercommunal qui favorise une transformation de la filière au niveau local.

- Promouvoir le secteur en tant que lieu de création d'emplois décents et durables.

- Promouvoir des projets visant à incorporer particulièrement les jeunes et les femmes, à la production de denrées alimentaires (programmes globaux qui peuvent faciliter l'accès à la terre et au logement, fournir l'accès à la terre et au logement, de fournir le logement le plus approprié)

- Planifier la mise en service d'espaces et d'infrastructures mutualisés où réaliser des activités de transformation, formation, commerce, vente directe...

- Élaborer des plans contraignants qui

définissent des objectifs, des responsabilités et une temporalité en matière d'achats publics alimentaires en circuits courts.

- Prévoir des activités de formation du personnel communal sur l'approche, les propositions et les outils de la souveraineté alimentaire au niveau local.

3. Réguler

- Utiliser différents outils comme des motions communales ou déclarations afin d'affirmer l'engagement de la commune ou la localité avec la souveraineté alimentaire.

- Inciter et appuyer la production agroécologique locale grâce à la mise en place d'aides, d'exemption ou de réductions de taxe, la facilitation de permis et autres.

- Modifier les règlements qui régissent les marchés locaux, pour en faire des zones prioritaires de promotion des circuits courts.

- Apporter les modifications nécessaires aux appels d'offres, marchés publics, conventions... afin d'y ajouter des critères qui donnent la priorité aux acteurs du système alimentaire local ou qui privilégient les achats locaux, agroécologiques et de proximité (suivant l'exemple des clauses sociales de l'économie sociale ou les critères d'égalité entre sexes).

4. Développer des projets concrets

- Promouvoir par le biais de différentes mesures (soutien financier ou autres ressources, visibilité, etc.) les initiatives d'agroécologie.



- Créer des espaces d'échanges de bonnes pratiques.

- Fournir une assistance et un accompagnement aux producteurs.

- Organiser des activités pour rendre visible l'importance de la paysannerie (p. ex. la journée des luttes paysannes).

- Appuyer la mise en place de l'infrastructure des transformations mutualisées et de proximité, en facilitant par exemple la réflexion sur la forme juridique ou les procédures, jusqu'à un soutien financier (par ex. en prenant des parts dans des coopératives)

- Revitaliser, soutenir et dynamiser les marchés locaux et la vente directe.

- Imaginer des stratégies de visibilité des produits locaux et travailler avec les commerces de proximité. Effectuer des travaux spécifiques de sensibilisation avec le secteur de l'Horeca pour promouvoir l'achat en circuits-courts.

- Promouvoir activement les groupes et associations de consommateur-trice-s en facilitant leur activité par exemple en matière de diffusion, d'information, de communication et d'utilisation de locaux communaux.

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la question des achats alimentaires en circuits courts à différents niveaux (citoyen-ne-s, personnel communal, établissements scolaires et autres collectivités ...)

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS EN COURS

CENTRES COMMUNAUX DE TRANSFORMATION

Le Conseil Provincial du Gipuzkoa a lancé un projet avec l'objectif de créer un réseau de centres de transformation, qui couvrirait à terme l'ensemble du territoire et permettra aux producteur-trice-s d'avoir accès à des espaces de transformation et de stockage, avec toutes les garanties légales et sanitaires. Les deux premiers centres sont situés à Zaldibia et Mutriku.

DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES DE CANTINES SCOLAIRES

Dans ce domaine, il y a de nombreuses expériences portées par des organisations, de centres scolaires et/ ou des associations de parents qui proposent de construire des modèles alimentation scolaire durable. Ekolapiko est par exemple une initiative qui permet l'intégration dans les cantines scolaires d'aliments écologiques produits à Guipúzcoa et dans les environs à travers des menus équilibrés. Il vise également à sensibiliser les enfants et les enseignant-e-s à travers des visites et différents ateliers. La cantine scolaire de Larrabetzu est une autre référence dans le domaine, en tant que modèle d'autogestion par l'Association des mères et pères de famille, sur base

de critères agroécologiques. L'association définit les menus, les achats et se charge de l'embauche du personnel, en lien étroit avec les producteur-trice-s de la région.

LA DYNAMISATION DES MARCHÉS LOCAUX

Il existe différentes expériences de redynamisation et de promotion des marchés locaux au Pays basque. C'est un domaine essentiel pour renforcer les économies locales. L'expérience du conseil municipal de Tolosa et de l'Association pour le Développement Rural Tolomendi est à ce titre exemplaire. Parmi les objectifs proposés se trouve la volonté d'atteindre une plus grande partie de la population, notamment les jeunes et de favoriser la dynamique locale. À cette fin, une personne a été engagée et de nombreuses activités, ateliers, événements gastronomiques sont organisés. ●



Crédit : Compagnons de la Terre (CDTL)

Stratégie alimentaire locale et circuits courts

Wim Merckx, collaborateur du Boerenforum

À l'automne 2010, un vent favorable venu de France a soufflé sur nos campagnes flamandes, amenant la nouvelle de la création d'un "Plan d'action pour les circuits courts" (2009). Une première! En 2011, la Flandre a, elle aussi, développé un "Plan stratégique pour les circuits courts"¹. Cinq ans plus tard, quels sont les résultats obtenus? Quels conseils transmettre aux pay-san-ne-s concerné-e-s et aux artisan-ne-s-transformateur-trice-s de produits locaux? Et, au bout de ces cinq premières années, à quand un nouveau plan?

Le plan pour les circuits courts contenait de bonnes idées: limiter le nombre de chaînons du circuit alimentaire; impliquer les consommateur-trice-s; valoriser le caractère local de l'agriculture à travers l'offre de produits locaux, la vente directe et d'éventuels systèmes de distribution collectifs; être autonome dans la détermination des prix;

1 Vlaamse Overheid, afdeling landbouw en visserij, 2011, Strategisch Plan Korte Keten, <http://lv.vlaanderen.be/sites/default/files/attachments/strategisch-plan-korte-keten%281%29.pdf>

mettre en lumière la cohésion entre l'agriculture, les saisons, la production et la distribution.

Ce plan semblait très prometteur. En outre, un conseil consultatif pour la mise en œuvre du plan a été créé. Ainsi, la "Plateforme pour les circuits courts" offrait un espace de concertation aux initiateurs du plan, tels que Steunpunt Hoeveproducenten², VLAM³, Voedselteams⁴, Bioforum⁵ et Innovatiesteunpunt Boerenbond⁶. Les deux premiers partenaires ont immédiatement reçu une aide structurelle de la Flandre, ce qui a eu pour conséquence une plus grande promotion auprès des consommateur-trice-s et un soutien professionnel aux entreprises. Il restait quelques miettes qui ont été utilisées pendant la période 2011-2013 pour subventionner 24 petits projets locaux avec un budget total de 170 000 €.

2 Organisme de soutien aux producteurs fermiers

3 Centre flamand pour la promotion du marketing agricole et piscicole

4 Réseau de groupements d'achat collectif

5 Equivalent flamand de Biowallonie

6 Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural, de l'organisation d'agriculture flamande

ET PUIS ... RIEN

Et puis, la dynamique s'est arrêtée. Allez savoir pourquoi. Le contexte économique du libre marché, quant à lui, est resté inchangé: le circuit court est resté assigné à son rôle de niche enrobée de belles histoires, pendant que la politique européenne posait un regard condescendant sur les champs. La croissance économique est restée l'ambition première.

L'agriculture a donc poursuivi sur la voie de l'industrialisation et de l'expansion. L'intérêt des chevaliers européens de la troïka pour les circuits courts s'est limité à des balades sur les marchés du dimanche. Quelques fois par an. Sous le regard des politiciens flamands trouvant cette attitude admirable. Ils sont même allés jusqu'à appeler les producteur-trice-s locaux de manière dénigrante "keuterboeren".

Il n'y a donc pas eu de travail de recherche sur des pistes plus collectives, comme par exemple le soutien à la coopération collaborative, possible à différents niveaux: l'utilisation partagée des machines, des accords sur les rotations des cultures par région, la gestion

collective des défis logistiques liés au circuit court, etc. Le monde associatif flamand, qui travaille pourtant très bien en réseau, n'a pas non plus pris cela en mains.

Au contraire, les stratégies mises en oeuvre ont plus que jamais suivi une course financière destinée à renflouer les caisses de leurs propres organisations. Ils se sont focalisés sur les questions purement commerciales et financières: consultance pour les entreprises en matière de législation et d'octroi de permis, promotion de l'image de son propre mouvement pour stimuler les ventes dans sa propre niche, mise en réseau d'agriculteurs avec les supermarchés, promotion de produits régionaux sans l'imposition de critères d'origine – laissant la voie libre à l'importation de différents ingrédients. La dynamique activiste des citoyen-ne-s et des paysan-ne-s a été réprimée. Parallèlement, certains effets de mode purement commerciaux ont vu le jour comme Fermettes et E-Farmz, captant beaucoup d'attention médiatique en peu de temps, pour ensuite disparaître rapidement.

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Pourtant des stratégies alternatives existent. Ainsi, le monde politique et le monde associatif pourraient travailler avec les pratiques régionales de l'agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Grâce à cette intelligence collective, des perspectives de régulation du marché du circuit court pourraient faire émerger une régulation adaptée aux paysan-ne-s, basée sur une

production traditionnelle et axée sur la terre. Avec des accords sur différentes questions telles que: le contrôle du volume et des prix par secteur, la relation entre les agricultures conventionnelles et biologiques, la relation entre l'agriculture productive et le "groene zorg",⁷ l'entrelacement du paysage et des champs, la collaboration locale avec l'agriculture non-professionnelle locale et des ambitions collectives en matière d'autosuffisance régionale.

De telles possibilités restent bien trop souvent inexplorées en Flandre. Quant au circuit court, à l'issue d'après discussions entre acteurs autour de la table, à peine un paragraphe a été dédié à la question de la durabilité, sans critères ni mesures de stimulation. Alors, après quelques questions critiques, la Plateforme pour le circuit court a soudainement été dissoute, sans concertation ni annonce aux participants.

Bref: il y a eu un plan, mais sa réalisation a été rapidement bloquée. Les fonds se sont taris et les consultations ont été suspendues. Les résultats ne se sont pas matérialisés.

Mais c'est sans nous connaître, nous, agriculteur-trice-s de la terre: nous regardons la terre et discutons des cultures futures. Et nous nous disons: si le plan A ne fonctionne pas, il reste encore 25 autres lettres dans l'alphabet.

⁷ En Flandre, le "groene zorg" désigne l'ensemble des activités possibles pour un large éventail de groupes vulnérables dans lesquelles, dans un cadre volontaire et sous supervision, un environnement de travail vert est utilisé pour des expériences, des activités de jour ou une orientation vers une trajectoire de travail. <http://www.groenezorg.be/NL/Themas/Over-GroeneZorg>

UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE

Quelques années plus tard, les politicien-ne-s sont venus avec une nouvelle offre. C'était en 2015, et après deux ans de silence radio, cela sonnait comme ceci de la part du du ministre de l'Agriculture: "Je veux que la plateforme stratégique pour les circuits courts évolue d'un groupe de pilotage à une structure intermédiaire. La plateforme ne devrait pas seulement travailler sur la chaîne alimentaire courte, mais devenir une structure qui promeut toutes les stratégies alimentaires locales, le travail intersectoriel et dans laquelle les partenaires locaux, les gouvernements et les entreprises ont une voix." La moisson de l'année 2015 est un rapport consultatif de l'IPO (Interbestuurlijk Plattelandsoverleg)⁸ sur les stratégies alimentaires locales adressé à tous les ministres flamands. Ce rapport comporte des recommandations autour de trois grands thèmes: gouvernance & gestion, entrepreneuriat et espace. Ce rapport est utile! Mais il ne s'agit pas d'un plan, ce qui rend le suivi et le budget au niveau flamand extrêmement limités.

Sur le terrain, entretemps, certaines villes développent leur propre stratégie alimentaire, inspirées par les villes anglo-saxonnes voisines de Toronto, Londres et Amsterdam, et les villes voisines romaines de Turin et Paris. Elles travaillent non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur

⁸ Un organisme de concertation transversale de l'Agence flamande terrienne (Vlaamse Landmaatschappij - VLM)



Crédit : Groupes d'Achats Alimentaires

l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation, la culture, le bien-être, la santé et les rapports Nord-Sud. Ce qui clarifie encore une fois la relation entre notre alimentation et ces autres domaines.

Dans ce contexte, le focus est souvent mis sur l'agriculture urbaine et les besoins socioculturels, tels que avoir une nourriture savoureuse et solidaire, travailler pour déstresser, agir en faveur de l'écologie et du climat, aller à la rencontre des paysan-ne-s de la périphérie. Heureusement, ce dernier aspect met une fois de plus l'accent sur le circuit court, la survie économique de l'agriculture familiale et l'approvisionnement local via les magasins à la ferme et les entreprises CSA⁹. Pour de nombreux ateliers sociaux, c'est l'occasion de créer des emplois verts.

EN EXPÉRIMENTANT, VERS UN VRAI CHANGEMENT?

En dépit de ces progrès au niveau local décrits ci-dessus, les mesures restent

essentiellement axées sur la promotion. Parmi les initiatives subventionnées figurent la vente sur les marchés, les magasins agricoles, les fermes d'autosuffisance, les jardins de quartier et l'éducation scolaire. Avec, en bonus, des conseils sur la façon de faire ses achats de manière plus durable et locale. En outre, les défis les plus fondamentaux restent inchangés.

Dans le reste de cet article, nous examinerons trois exemples.

LA PRESSION SUR LES TERRES

L'accès à la terre est sous pression dans toute la Flandre. Cela est dû aux politiques d'aménagement du territoire flamand ainsi qu'à la pression de l'urbanisation (routes et logements) et des acteurs du marché comme l'industrie et les entreprises de construction. La véritable évolution du paysage flamand est la parcellisation, la bétonnisation, la "chevalisation" et la fragmentation. Il s'agit là d'une menace et d'une restriction majeures pour les agriculteur-trice-s. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile. En outre, les terrains publics sont massive-

ment mis sur le marché, induisant la privatisation des terres collectives. Un des défis que doit relever le gouvernement est de veiller à préserver ces terres communales. Pour y parvenir, de nouveaux instruments doivent être développés, tels que des accords d'usage entre les paysan-ne-s et les gouvernements (locaux). Ces accords contiendraient les avantages du statut de fermage (prix maximum, perspectives à long terme, ...) mais poseraient en même temps des critères pour une production alimentaire locale, dans le respect de l'environnement et de la nature.

Il serait encore plus logique qu'une stratégie alimentaire locale intègre des moyens novateurs pour faciliter l'accès à la terre. Par exemple, par la création de critères concernant la location ou la vente de terres communales, afin de les réserver à une "agriculture à commercialisation locale". De cette façon, des opportunités seraient créées pour une utilisation créative des zones de transition entre la ville et la campagne. De telles zones pourraient gagner en attractivité en les affectant à une agriculture multifonctionnelle,

⁹ Community Shared Agriculture

y intégrant un usage récréatif complémentaire et le "groenezorg". L'agriculture productive non-professionnelle, telle que les jardins collectifs ou les forêts nourricières, pourraient également y trouver une place. De cette manière, de nouveaux espaces verts pourraient être créés, le plus souvent en contexte péri-urbain, offrant une plus-value aussi bien économique que territoriale, tant sur le plan récréatif qu'environnemental.

CONNECTER LA VILLE ET LA CAMPAGNE

Le système alimentaire "local" ne s'arrête pas aux frontières de nos petites villes et communes; il est régional. Le lien entre la ville et les communes environnantes par le biais de l'alimentation peut également renforcer le lien social et culturel existant. Les habitants des régions urbaines redécouvrent l'écosystème régional. Cela peut également stimuler l'économie de ces régions et créer davantage d'opportunités pour les petites exploitations agricoles et les exploitations mixtes.

DÉPASSER LES QUESTIONS ENTREPREUNARIALES

La consultance, la formation et la défense des intérêts agricoles reçoivent beaucoup d'attention. Mais ce dont nous avons désespérément besoin, c'est d'une politique de régulation des prix équitable fondée sur les coûts réels de production. Ces prix équitables sont soumis aux pressions du marché local d'approvisionnement en raison d'une concurrence féroce.

Le manque de connaissance des frais de production et du prix juste est un facteur de stress pour les paysan-ne-s et augmente la charge de travail. Il existe pourtant des possibilités pour contrer les pratiques commerciales injustes des supermarchés et d'autres intermédiaires.

UN PLAN, ET PUIS?

Un plan a été élaboré pour favoriser le circuit court en Flandre, mais qui n'a pas été exécuté concrètement ni rendu financièrement réalisable. Puis, tous les ministres flamands ont reçu une note d'information importante sur les stratégies alimentaires locales. Bien que ce document mette l'accent sur des défis fondamentaux tels que l'accès à la terre et la coopération régionale, il n'apporte aucun changement concret. Il semble que malgré la sympathie manifestée pour les niches de production alimentaire alternatives, celles-ci sont sensées rester des niches: dans les sphères supérieures de la politique, des accords de commerce et d'investissement continuent à menacer grandement l'existence des entreprises agricoles locales et familiales. ●

LES CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?

Veronica Bonomelli, Étudiante en Mastère Spécialisé "Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable" à Montpellier SupAgro et Manuel Eggen, chargé de plaidoyer pour FIAN Belgium

1. INTRODUCTION

Face à la mondialisation et l'intégration verticale des maillons de la chaîne alimentaire aux mains des géants de l'industrie agroalimentaire, de nouvelles initiatives foisonnent pour relocaliser et transformer la gouvernance de nos systèmes alimentaires. Au cœur de ce mouvement, on retrouve l'émergence de Conseils de politique alimentaire (en anglais : Food Policy Council).

Il s'agit d'organes et de plateformes multi-acteurs qui ont pour objectif d'identifier et de proposer des solutions innovantes et transdisciplinaires en vue d'améliorer les systèmes alimentaires à l'échelle territoriale, en s'assurant qu'ils soient plus durables du point de vue environnemental et plus justes du point de vue social. Cette note vise à énoncer le contexte de naissance de ces initiatives ainsi que leurs caractéristiques principales pour ensuite mettre en lumière leur potentiel et les défis auxquels elles doivent faire face pour devenir un véritable instrument participatif de promotion du droit à l'alimentation et à la nutrition.

2. ORIGINE ET OBJECTIFS DES CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Les Conseils de politique alimentaire représentent un modèle de gouvernance collaborative qui a émergé dans les années quatre-vingt en Amérique du Nord¹, et qui est aujourd'hui en pleine expansion dans différentes parties du monde.

Ils visent à démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires, en favorisant la participation des différents acteurs des systèmes alimentaires (secteur public, représentant-e-s des producteur-trice-s, secteur privé, acteurs sociaux), et à développer une vision holistique pour rencontrer les défis à l'échelle territoriale².

1 Pour une brève histoire des FPC, voir : Fox, C. (2010), Food Policy Councils : Innovations in Democratic Governance for A Sustainable and Equitable Food System, UCLA Urban Planning development, p.11.

2 Le terme « territorial » fait référence à l'ancrage des systèmes alimentaires dans un territoire déterminé. Cela peut-être une localité, une commune, une ville, une région. Il s'oppose à la notion virtuelle de « marchés internationaux ». Le terme « relocalisation » des systèmes alimentaires est également fréquemment utilisé.

Pendant des décennies, les problématiques environnementales, sociales et économiques liées à l'alimentation ont été appréhendées de manière fragmentée et gérées par une multitude d'institutions et de services publics, au niveau local, régional et national. Cela mène généralement à un foisonnement de politiques sectorielles³, sans réel lien entre elles, ce qui empêche d'avoir une approche stratégique et coordonnée pour résoudre les problèmes des systèmes alimentaires et réaliser le droit à l'alimentation et à la nutrition. Cette fragmentation est particulièrement importante en Belgique vu la multiplication des niveaux de pouvoirs (fédéral, régional, communautaire, provincial, local)⁴.

3 Politique en matière santé publique et prévention de la santé, lutte contre la pauvreté et assistance sociale, agriculture, sécurité de la chaîne alimentaire, lutte contre le gaspillage, énergie, environnement, aménagement du territoire, développement rural, etc.

4 Par exemple la politique agricole est partagée entre le niveau fédéral et le niveau régional. On retrouve ainsi un ministre fédéral de l'agriculture et 3 ministres régionaux, dont les compétences ne sont pas clairement définies. La politique de santé publique est également morcelée entre le niveau fédéral et le niveau communautaire, qui est principalement responsable pour la promotion de la santé.

Face au constat de cette fragmentation, les Conseils de politique alimentaire permettent de développer une approche plus holistique et transdisciplinaire en rassemblant différentes expertises complémentaires autour de la table. Ce faisant, ils concrétisent une expérience de gouvernance collaborative, traduite par la participation active de différents acteurs dans le processus politique⁵.

Les Conseils de politique alimentaire opèrent dans deux champs complémentaires. D'une part, ils permettent une relocalisation des systèmes alimentaires, ancrés dans des territoires et l'inclusion du paradigme de la souveraineté alimentaire dans les politiques de développement local⁶. D'autre part, ils favorisent le développement des « human rights cities » : des villes où le gouvernement local couplé avec l'engagement de la société civile favorise la protection et la promotion des droits humains, y compris dans le domaine de l'alimentation⁷.

5 Pour une étude de cas sur la gouvernance collaborative dans un Food Policy Council voir : Koski, C., Siddiki, S., Sadiq, A. A. et Carboni, J. (2016), Representation in Collaborative Governance A Case Study of a Food Policy Council, The American Review of Public Administration, 0275074016678683.

6 Pour une proposition pratique d'intégration de la souveraineté alimentaire dans les politiques publiques selon cinq axes (biens naturels, énergie, systèmes alimentaires locaux, autonomie et droits des femmes et organisation du commun), basée sur l'expérience du Pays basque espagnol, voir : Diputación Foral de Gipuzkoa et Gobierno Vasco (2015), « Sembrando soberanías para otros modelos de vida en Euskal Herria ».

7 Le concept de « Human rights cities » se base sur « la reconnaissance des villes en tant qu'acteur clés dans la protection et la

3. CARACTÉRISTIQUES DES CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Les Conseils de politique alimentaire se caractérisent par une large diversité. Ils prennent plusieurs formes et ont des objectifs différents en fonction du contexte où ils naissent et de l'intention des créateur-trice-s.

Niveau de gouvernance

Ils peuvent être institués à différents niveaux de gouvernance. Que ce soit au niveau d'une localité ou d'une commune ou sur des zones territoriales plus importantes (grandes villes, régions). En Belgique, l'émergence de ces Conseils s'observe principalement au niveau des grandes villes (Bruxelles, Gand, Bruges, Liège), notamment dans le cadre de leur engagement au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan. Il existe également des Conseils de politique alimentaire qui sont institués au niveau national. Une solution intéressante serait d'avoir des conseils aux différents niveaux de gouvernance, à condition que les rôles soient bien définis et qu'une bonne interaction soit possible entre eux et avec les pouvoirs publics.

promotion des droits de l'homme et renvoi en général à une ville dont le gouvernement local et la population locale sont moralement et légalement régis par les principes des droits de l'homme » (UN Human Rights Council (2015), Research-based report on the role of local government in the promotion and protection of human rights, rapport préparé par Hoda Elsadda, Rapporteur du groupe de rédaction sur gouvernements locaux et droits de l'homme, p.11).

Composition

Les Conseils de politique alimentaire peuvent se composer de représentant-e-s et d'intervenant-e-s des différents secteurs du système alimentaire : production, consommation, transformation, distribution et recyclage des déchets. Les quotas de participation doivent être adaptés compte tenu des rapports de pouvoir entre les différents acteurs lié au système alimentaire, tels que les défenseur-seuse-s de la lutte contre la faim et de la justice alimentaire, les éducateur-trice-s, les organisations sans but lucratif, les citoyen-ne-s concerné-e-s, les fonctionnaires, les agriculteur-trice-s, les épicerie-s, les représentant-e-s des travailleurs, les organisations patronales, les transformateurs d'aliments et les distributeurs de produits alimentaires⁸.

Statuts et financement

Ils peuvent se configurer sous différents statuts juridiques et avoir des liens plus ou moins proches avec les pouvoirs publics : certains sont de vraies agences gouvernementales, d'autres ont été créés sur base d'initiatives gouvernementales, mais fonctionnent en totale indépendance tandis que d'autres sont créés de manière autonome par la société civile. Quant à leur financement, beaucoup n'ont aucun financement et survivent grâce à l'énergie des bénévoles, d'autres sont financés par des fonds publics ou par des dons individuels.

8 Harper, A., Shattuck, A., Holt-Giménez, E., Alkon, A. et Lambrick, F. (2009), Food policy councils: Lessons learned, Institute for food and development policy, 1-63.



Malgré la grande diversité d'expériences des Conseils de politique alimentaire, il est possible d'identifier quatre fonctions principales. (1) Ils servent de forums pour discuter de questions liées à l'alimentation, créant des espaces de dialogue où participent les différents acteurs liés à l'alimentation. (2) Ils encouragent la coordination entre différents secteurs liés à l'alimentation, de la production au recyclage. (3) Ils émettent des avis afin d'influencer les politiques publiques et réalisent un travail de suivi et de monitoring sur la mise en œuvre des politiques publiques. (4) Outre le fait de fournir des conseils stratégiques, ils sont souvent à l'origine d'initiatives concrètes qui répondent à des besoins locaux⁹.

Si ces quatre fonctions sont réalisées de manière participative par tous les acteurs concernés et en tenant compte des relations de pouvoir, elles ont alors le potentiel de démocratiser les systèmes alimentaires locaux sous plusieurs aspects¹⁰. En effet, les Conseils de politique alimentaire peuvent influencer les débats politiques nationaux et locaux en portant des revendications issues de la société civile, ainsi que rendre accessible auprès du grand public la thématique de la politique alimentaire locale, et en particulier de sensibiliser aux problèmes du système alimentaire et fournir une plate-forme pour que les citoyen·ne·s puissent

s'impliquer. Ils favorisent également la mise en lien de plusieurs secteurs qui ne travailleraient pas ensemble autrement. Une lutte efficace contre l'obésité et la malnutrition requiert par exemple une action concertée entre les acteurs sociaux, les acteurs de santé publique ainsi que les producteur·trice·s et les distributeurs d'aliments. Les actions des Conseils de politique alimentaire ont le potentiel de stimuler les économies locales et de lutter contre la pauvreté, en soutenant l'agriculture locale, en créant de nouveaux marchés locaux ou encore en proposant des mécanismes d'accès à une nourriture de qualité pour les personnes issues de tout milieu socio-culturel.

4. LES DÉFIS ACTUELS ET FUTURS

Ce tour d'horizon démontre que les Conseils de politique alimentaire ont un grand potentiel de transformation des systèmes alimentaires. Toutefois, étant des expériences récentes et en cours d'expérimentation, ils doivent et devront faire face à plusieurs défis.

Représentativité et participation démocratique

Les méthodes de sélection (éventuellement sur base d'élections) doivent permettre d'assurer une bonne représentativité des différents acteurs de l'alimentation et les méthodes de délibération et de décision doivent assurer un respect des droits fondamentaux. Une approche basée sur les droits humains requiert notamment d'assurer la participation des groupes marginalisés (petits producteur·trice·s, personnes précarisées, groupes de femmes, etc.).

Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics

Les Conseils de politique alimentaire doivent permettre de capter les énergies des innovations locales citoyennes, sans qu'elles soient contrôlées et absorbées par les institutions. Suivant la théorie de l'autodétermination, si l'innovation naît « du bas » et qu'elle est ensuite appropriée par les acteurs qui l'ont pensée, elle a plus de probabilité d'être durable et résiliente. Le potentiel des Conseils de politique alimentaire est donc à son maximum lorsqu'ils sont le résultat d'un véritable processus de co-création, incluant les initiatives citoyennes, et au sein duquel tous les acteurs concernés parviennent à identifier les défis de leur territoire et à proposer des solutions durables.

Pérenniser les Conseils

Bien que les pouvoirs publics doivent respecter l'indépendance des Conseils, une certaine institutionnalisation est nécessaire afin d'assurer leur pérennité. Il faut en effet s'assurer que les Conseils de politique alimentaire survivent aux cycles électoraux. L'institutionnalisation des Conseils doit également s'accompagner de moyens suffisants pour leur permettre d'accomplir leur mission. La mise à disposition d'un secrétariat du Conseil est l'une des mesures qui permet d'assurer un suivi minimum des travaux.

Rôle du secteur privé

Les Conseils de politique alimentaire ouvrent parfois la participation à un acteur non conventionnel dans la lutte pour le droit à l'alimentation et à la nutrition : le secteur privé.

9 Harper et al. (2009), op. cit. n.3.

10 Les quatre potentiels énoncés par la suite sont issus d'une étude menée par Food First et la Community Food Security Coalition visant à évaluer trente ans d'expérience des FPC en Amérique du Nord. Pour plus d'informations voir : Harper et al. (2009), op. cit. n.3.

Si le fonctionnement et la composition des Conseils de politique alimentaire doivent garantir la prise en compte de l'intérêt général et des rapports de pouvoir, il s'agira de favoriser des représentant-e-s des petits producteur-trice-s agricoles ou des petites entreprises locales en évitant l'emprise de l'industrie agro-alimentaire.

Assurer la redevabilité

Les Conseils de politique alimentaire ne peuvent pas être cantonnés à un espace de dialogue et d'avis. La mise en place des Conseils doit s'accompagner de mécanismes de redevabilité de la part des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics doivent tenir compte des avis et appliquer les décisions des Conseils de politique alimentaire. Dans les cas où ils décideraient de s'en écarter, les décisions doivent être dûment justifiées et des mécanismes de recours doivent être mis en place. Il est également essentiel que les Conseils de politique alimentaire aient un rôle à jouer dans le suivi et l'évaluation des programmes.

Renforcer le lien urbain-rural

Les grandes villes constituent souvent un foyer d'initiatives citoyennes, y compris dans le domaine de l'alimentation (potagers urbains, épiceries sociales, coopératives alimentaires, etc.). Certaines villes se montrent par ailleurs pionnières dans le développement de politiques publiques sur l'alimentation durable, comme le démontre l'initiative du Pacte de Milan. Il faut toutefois éviter une ségrégation entre les politiques urbaines et rurales. « Le raisonnement actuel demeure trop cantonné à des conceptions limitées de l'espace urbain

et ne tient pas suffisamment compte de l'importance des liens et des interactions sur les territoires, y compris les zones rurales et périurbaines »¹¹. Il est évident que les villes ont besoin des campagnes pour assurer leurs besoins alimentaires. De leur côté, les zones rurales ne peuvent être réduites à une fonction d'approvisionnement agricole ou de cité dortoir. Il est nécessaire de réfléchir à des politiques renforçant les liens et les interactions sur les territoires, en incluant les zones urbaines, périurbaines et rurales. Cette dimension devrait être mieux intégrée dans la réflexion des Conseils de politique alimentaire. ●



Crédit : CC BY-NC-SA 2.0 Bruno Vitasse pour Co.Babylone

11 Forster, T. et Mattheisen, E. (2016), Territorial Food Systems : protecting the rural and localizing human rights accountability, Right to Food and Nutrition Watch.

La nature de la participation au sein du Conseil consultatif Good Food

Jonathan Peuch, Doctorant en sciences juridiques à l'UCL, participant au Comité consultatif Good Food

Les conseils de l'alimentation sont une proposition innovante en matière de gouvernance des systèmes alimentaires. La notion de système alimentaire invite à considérer l'alimentation comme un sujet sociétal et trans-sectoriel, dépassant une perspective purement économique. Dans ce cadre, les conseils alimentaires visent à favoriser la participation des acteurs variés concernés par les décisions en rapport avec l'alimentation. Ils se déploient généralement à un niveau territorial local : celui d'un bassin de vie, d'un terroir, d'une commune ou d'une ville. Il nous paraît intéressant de revenir sur la récente expérience bruxelloise du Conseil consultatif alimentaire, issu de la Stratégie Good Food. En effet, celle-ci a été lancée en décembre 2015. Il arrivera déjà à mi-parcours en 2018. Une bonne occasion de revenir sur la fonction, les forces et les faiblesses de ce Conseil consultatif.

LA STRATÉGIE GOOD FOOD

La Stratégie Good Food vise à établir progressivement un système alimentaire durable à Bruxelles, et à en organiser la transition. Cette politique a été co-construite avec des acteurs bruxellois. L'initiative vient du haut, mais le processus ne se fait pas sans le bas : il se base sur un terreau d'actions déjà bien présent au démarrage. Bien qu'elle ne soit pas la première initiative à encourager la durabilité du système alimentaire bruxellois, elle est inédite par son ampleur et par l'ambition de ses objectifs : protéger 100% des terres agricoles, augmenter la production de fruits et légumes, impliquer toutes les cantines scolaires, permettre une alimentation de qualité pour tous, y compris les personnes en situation de précarité, réduire de 30% le gaspillage alimentaire, développer une culture alimentaire durable, etc. Pour réaliser ces objectifs, la Stratégie les répartit en 7 axes de travail (production locale, offre durable, demande pour tous, culture alimentaire, gaspillage, et gouvernance), qui déclinent des prescriptions relativement précises. Ils visent à stimuler un terreau fertile sur les questions alimentaires dans la Région, mais aussi à orienter les énergies vers des objectifs collectifs.

La gouvernance, en tant qu'axe de travail à part entière permet d'envisager une certaine pérennité des instances de gouvernance, au-delà de la seule stratégie Good Food. La prise de décision, dans la Stratégie, a lieu au sein d'un Comité de pilotage (prescriptions 100 et 101) qui est composé de deux administrations (Bruxelles Environnement et la cellule Agriculture du Service Public de la Région Bruxelles-capitale); des cabinets des ministres compétents, en surtout celui du Ministère initiateur ; mais aussi d'Innoviris, qui a travers son programme Co-create, finance des projets de recherche, dont certains sur les thèmes de l'alimentation durable. Le budget alloué à la Stratégie représente, d'après le budget prévisionnel de 2015, environ 2,5 millions d'euros par an sur 5 ans. Ces décisions sont éclairées par l'avis du Conseil consultatif.

RÔLE ET COMPOSITION DU CONSEIL

Le « Conseil consultatif en alimentation durable et en agriculture » (presc. 104) se réunit au moins une fois par an, dans une optique « d'échange avec les acteurs de terrain ». Son rôle est d'abord consultatif : il s'agit pour l'administration en charge de la Stratégie de rendre

compte de ses activités, et de récolter les opinions des acteurs de terrain sur la façon dont la Stratégie est déployée afin de l'améliorer et de l'amender si nécessaire. La mission du Conseil est de permettre un échange d'information, d'élaborer des propositions et des orientations, et de donner des avis (presc. 104).

Les acteurs représentés sont variés. Le Conseil se compose au départ de 28 membres, en veillant au respect de l'équilibre entre les représentant-e-s des différentes composantes parmi les acteurs du système agro-alimentaire, selon une répartition précise (listée dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil) La désignation des membres est réalisée suite à un appel à candidatures par secteur. Ce sont des associations d'éducation, de santé ou d'environnement, des services des communes et CPAS, des fédérations professionnelles (production, transformation, distribution), des universités (ULB et UCL), des structures régionales (Innoviris, Impulse, Atrium, Boeren Brussel Paysan, Bruxelles Economie & Emploi...). Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que des rapports de force puissent faire primer l'un ou l'autre acteur, leur diversité et leur nombre semble permettre des discussions sereines et constructives, même en cas de désaccord.

Toutefois, cette force est aussi une faiblesse. Pour permettre d'approfondir les discussions concernant les modalités de mise en œuvre de la stratégie (opérationnalisation, évaluation, réorientation, ...), le Conseil a instauré trois

Commissions¹ (production, offre et demande) cette année, dans lesquelles les membres ou des acteurs invités par les membres travaillent en sous-groupe. Les commissions thématiques, y compris leur composition, sont établies sur proposition du comité de pilotage de la Stratégie Good Food ou sur proposition du Conseil. Jusque-là, le fonctionnement est généralement fructueux, et les tensions laissent souvent place à de créatifs consensus.

QUELLE PARTICIPATION DES ACTEURS ?

La nature de la participation organisée dans le Conseil est le sujet qui nous occupe ici. Il faut noter que les avis sont consultatifs. Le Conseil reste une initiative des organes décisionnels de la stratégie (comité de pilotage - stratégique et du comité de coordination - opérationnel) qui sont pilotés par les administrations chargées de la mise en œuvre de la stratégie et le cabinet de la Ministre. Par conséquent, il est du ressort discrétionnaire de l'administration de les suivre ou pas, en substance, en partie ou en tout. Cela est particulièrement précieux pour l'administration, qui bénéficie d'un effet d'apprentissage et de possible adaptation des programmes au regard de l'expertise des acteurs du terrain bruxellois. Pour ces derniers, il s'agit tant de suivre les démarches entreprises, que de participer à l'élaboration des grandes lignes des programmes ou politiques en matière d'alimentation.

¹ A terme, l'ensemble des 6 axes thématiques de la stratégie (production, offre, demande, culture alimentaire, gaspillage alimentaire, recherche/innovation) seront couverts en commission.

Dans l'échelle de Sherry Arnstein², le Conseil est ainsi un dispositif de niveau 5 proposant une implication des participant-e-s. En revanche, la consultation n'est qu'un niveau relativement bas de participation aux prises décisions. Certes, elle est plus ambitieuse que la simple communication, qui consiste à faire connaître quelque chose : la consultation permet aux acteurs de donner leur avis sans promesse de résultat. Ensuite vient la concertation, qui vise à la prise en compte réelle des différentes parties prenantes, même si l'administration reste maître de la décision. Enfin, la co-décision associe chaque acteur à part égale de la décision finale souvent à l'aune d'un consensus. Deux questions nous taraudent : quelle est la place laissée au Conseil dans la prise de décision dans le cadre de la Stratégie ? et qu'est-ce qui explique la participation des acteurs ?

Premièrement, la place laissée aux participant-e-s est finalement limitée voire floue puisqu'ils ne sont pas là pour décider, mais pour participer indirectement à la décision. N'est-ce donc pas du temps perdu ? Dans la mesure où les avis ne sont pas ni formellement, ni automatiquement suivis, leurs effets peuvent rester vagues. De plus, ils ne sont, par conséquent, pas forcément en adéquation avec les besoins de l'administration. En effet, les dossiers ne sont pas connus in extenso par les participant-e-s, ce qui est somme toute cohérent : ceux-ci n'étant pas associés pleinement à la décision, pourquoi leur

² L'échelle de la participation citoyenne développée par une sociologue américaine compte 8 barreaux.

communiquer l'exhaustivité des dossiers sur lesquels ils n'ont que peu d'intérêt à travailler. Toutefois, l'essentiel des informations est généralement partagé. En outre, certains dossiers réclament des compétences discrétionnaires de l'administration, comme c'est évidemment le cas pour les marchés publics par exemple. Enfin, les dossiers mis à l'ordre du jour ne relèvent pas forcément de l'intérêt direct des participant-e-s, et souvent doivent-ils se prononcer sur des questions d'intérêt général ou à long terme dont ils peuvent se sentir éloignés. Cependant, la participation à un conseil alimentaire nécessite aussi de se placer à une échelle de réflexion qui dépasse l'intérêt personnel. Une exigence qui n'est pas forcément naturelle : elle peut être encouragée par le dispositif, mais aussi par l'adoption d'un état d'esprit adéquat dans le chef des participant-e-s – on accepte alors, éventuellement, de « perdre son temps » au profit de la collectivité.

Les commissions thématiques ont été envisagées pour répondre à ces difficultés : permettre de développer des avis et des propositions concernant des modalités de mise en œuvre de la stratégie (opérationnalisation, évaluation, réorientation, ...), sur des thématiques précises. La mise en place des 3 commissions restantes : culture alimentaire, gaspillage alimentaire, recherche/innovation et le rôle actif des 3 commissions existantes seront déterminantes pour renforcer l'implication et la pertinence des membres du Conseil. Une proposition, dans ce cadre, est peut-être d'envisager l'intégration plus

étroite des acteurs de terrain, après deux années effectives de mise en œuvre de la Stratégie, dans les autres espaces décisionnels, qui sont le comité de pilotage (stratégique) et le comité de coordination (opérationnel). Ces acteurs pourraient alors devenir co-décideurs. Cela les encouragerait sur le long terme à participer pleinement à la Stratégie. Néanmoins, il faut souligner l'intérêt de séparer clairement le moment de la discussion de celui de la décision, car il faut ensuite assumer celle-ci pleinement, malgré les éventuelles divergences ou désaccords au moment de la discussion. Une position qui gagne

à être transmise à un tiers par souci de clarté politique.

Deuxièmement, quel est l'intérêt des acteurs à participer au Conseil ? Remarquons tout d'abord la sincérité et proximité dont semble faire preuve l'administration, qui ne cesse de souligner lors des Conseils l'intérêt des apports substantiels que lui apporte les participant-e-s : leurs opinions sont prises au sérieux. Une reconnaissance valorisante et efficace. Mais aussi, une sincérité qui peut paraître fragile, puisqu'elle dépend davantage de la volonté personnelle des administrations que



Crédit : Hugo Lefevre - Bruxelles Environnement

d'une obligation formelle et pérenne énoncée par la Stratégie.

D'autre part, les participant-e-s sont récompensé-e-s autrement que par leur participation à la décision. Par-delà l'aspect décisionnel du Conseil, celui-ci reste avant tout un espace privilégié de discussion et de rencontre avec l'administration. De plus, les informations qui y sont glanées peuvent permettre de synchroniser des agendas et des activités entre les participant-e-s, générant des synergies. Enfin, cette arène se veut par nature un lieu important de mise en réseau des acteurs de l'alimentation dans leur diversité. Cependant, le Conseil n'est pas public. Il gagnerait en transparence en diffusant ses PV de réunion. De plus, il est limité aux acteurs représentatifs et ne laissent pas ou peu de place au citoyen-ne présent à titre personnel. Il faut de surcroît remarquer l'absence de certains acteurs, et notamment politique, comme le Ministre en charge de la santé, ou bien des représentations des Communautés, qui sont en charge de l'enseignement, mais aussi des représentants des agriculteurs. Ceci est une vraie originalité dans la mesure où les questions agricoles sont intrinsèquement liées aux questions alimentaires. Elle s'explique par la forme citadine de la Stratégie et du Conseil consultatif. Cependant, leur présence pourrait sans doute être éclairante en de nombreuses occasions.

On peut finalement se demander si ces formes de rétribution des participant-e-s seront suffisantes à long

terme. Peut-être, pour compenser ces défauts de jeunesse, serait-il stimulant d'intégrer plus étroitement le Conseil à la prise de décision, en certaines matières ou certaines situations spécifiques, mais aussi de permettre à des citoyen-ne-s ou à d'autres acteurs associatifs et économiques d'interpeller le Conseil sans être membre. En ce sens, une formalisation de ce qui est attendu des participant-e-s et des précisions sur leur rôle lors des séances seraient sans doute bénéfiques pour encourager et maintenir leur engagement dans cet espace du florissant secteur alimentaire bruxellois, qui prouve qu'une participation des acteurs civils à la définition des politiques publiques peut être fructueuse. ●



Crédit: Compagnons de la Terre (CDTL)

Les Conseils de politique alimentaire : perspective critique pour la justice sociale depuis les mouvements sociaux

Elisabeth Lagasse, doctorante (FRESH) au CriDIS et au SMAG (UCL)

Ces dernières années ont vu l'essor considérable de pratiques alternatives autour de l'alimentation, appelés aussi systèmes agro-alimentaires alternatifs, s'inscrivant dans la volonté d'apporter une réponse aux impasses du système agro-alimentaire industriel.

Si leur faible institutionnalisation et la limite de leur potentiel transformateur du système agro-alimentaire dominant ont été de nombreuses fois soulignées par les chercheur-se-s¹, les « Conseils de politique alimentaire » ou food (policy) councils peuvent être présentés comme une tentative d'institutionnalisation et d'action à plus grande échelle (ville, région, État) pour la transforma-

tion des systèmes alimentaires. Qu'en est-il de leur rapport aux enjeux sociaux et à la réduction des inégalités sociales ? Plutôt que de limiter le questionnement à l'inclusion sociale au sein de ces Conseils, il s'agit de comprendre les enjeux qu'ils soulèvent pour un changement social vers plus de justice sociale. Cet article ne vise pas à apporter des réponses toutes faites. Il s'agit plutôt de soulever quelques questions centrales permettant d'aller dans cette direction, en soulevant certaines impasses et ambiguïtés de l'idée de Conseils de politique alimentaire.

A QUELS ENJEUX RÉPONDENT-ILS ? DE QUELLES QUESTIONS SURGISSENT-ILS ?

Premièrement, il faut comprendre pourquoi ces conseils de politique alimentaire surgissent, à quels enjeux et besoins ils tentent de répondre. Ces conseils, dont les formes, modalités d'organisation et composition varient fortement, sont souvent décrits comme des espaces de participation et de démocratisation de la gouvernance du système alimentaire. Ils visent à articuler les actions des différents acteurs autour de l'alimentation à différentes

échelles. Or, le mot « gouvernance », concept fourre-tout emprunté au management, ne nous dit rien ou pas grand-chose sur leur contenu politique. Le philosophe Alain Deneault (2013), a ainsi montré comment ce terme de « gouvernance » colonisait les champs de la société en réduisant les questions politiques en questions techniques, de gestion managériale, en privilégiant le consensus et la « discussion » entre partenaires pour la résolution des problèmes. Si les conseils de politique alimentaire peuvent être bien plus que de simples outils de gestion efficace, il faut comprendre ce qui les en différencie. La participation des différents acteurs des systèmes alimentaires par l'institution de « conseils de politique alimentaire » n'est pas en soi porteuse de plus grande justice sociale, où la souveraineté alimentaire est garantie. En quoi peuvent-ils être des outils politiques qui augmentent réellement le pouvoir démocratique d'en bas ? Quelle est leur vision politique et du changement social ?

Alors qu'on présente souvent ces conseils de politique alimentaire comme une réponse à la fragmentation des politiques alimentaires, il semble que

¹ Voir par exemple : Sage, C. (2014), "The transition movement and food sovereignty: From local resilience to global engagement in food system transformation", *Journal of Consumer Culture*, 14 (2): 254-27; Verhaegen, E. (2012), "Les réseaux agroalimentaires alternatifs : transformations globales ou nouvelle segmentation du marché ?", in Van Dam D. et al., *Agroécologie. Entre pratiques et sciences sociales*, Éducagri Éditions ; Allen A., Fritzsimmmons M., Goodman M., Warner K. (2003). *Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California*. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 61-75

cette fonction répond à un souci d'efficacité plutôt que de justice sociale (qui se traduit plutôt, par exemple, par la question de l'accès aux ressources). Or, est-ce qu'on doit contester le système agro-alimentaire dominant parce qu'il est inefficace ou injuste ? De même, si l'enjeu de reterritorialisation peut être perçu comme une forme de résistance à l'abstraction de la globalisation des marchés internationaux², la relocalisation des systèmes alimentaires dans lesquels s'inscrivent ces conseils de politique alimentaire n'est pas synonyme en soi d'une plus grande justice sociale³.

L'exemple du conseil de politique alimentaire de Détroit semble être intéressant à cet égard. Ce conseil est d'abord né du « Detroit Black Community Food Security Network », qui s'intéressait avant tout aux questions de racisme et de justice économique dans le système alimentaire⁴. Aux USA, les problématiques raciales dans la société, et dans l'alimentation en général, sont en effet plus largement mises en évidence et questionnées qu'en Europe⁵. Mais ce qu'il faut relever, c'est que, du

2 Verhaegen, E. (2012) Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation., Thèse de doctorat, UCL.

3 DuPuis, E. M., & Goodman, D. (2005). Should we go "home" to eat?: toward a reflexive politics of localism. *Journal of rural studies*, 21(3), 359-371.

4 Harper, A., Shattuck, A., Holt-Giménez, E., Alkon, A. et Lambrick, F. (2009), Food policy councils: Lessons learned, *Institute for food and development policy*, 1-63

5 Voir par exemple Guthman, J. (2011). « If they only knew. The unbearable whiteness of alternative food. » In AH Alkon & J. Ageman (Eds.), *Cultivating Food Justice: Race, Class and Sustainability*, 263-281.

fait de cette association, le food council de Détroit a été constitué d'abord pour répondre à cette injustice⁶, plutôt qu'à une meilleure stratégie de gouvernance des systèmes alimentaires locaux. Il serait intéressant de voir sur le terrain comment cette problématique de départ continue d'influencer (ou non) l'action et les discours de ce conseil de politique alimentaire, mais on peut noter que l'enjeu de justice est la première valeur mise en avant sur le site du *Detroit Food Council*⁷.

AUTONOMIE DES CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE



Crédit: *Entraide et Fraternité*

6 "In addition to identifying key issues and actions, in 2008, the Detroit Black Community Food Security Network pushed the city to form a Food Policy Council to begin to address them" in Harper et al. (2009).

7 <http://detroitfoodpolicycouncil.net/who-we-are> : "Justice - To actively work for racial equity and healing"

Cela renvoie à autre clivage important, entre des conseils institués par les gouvernements en place et ceux qui émergent à partir d'acteurs d' « en bas », ou, pour le dire autrement entre une logique *bottum-up* et *top-down*. Bien qu'il y ait toujours des logiques plurielles et contradictoires, il est important pour comprendre les enjeux qui traversent ce type d'espace démocratique de savoir de quels rapports de pouvoir il est investi. Or, ceux-ci sont déterminés notamment par les acteurs qui en sont à la base. Par exemple, le conseil consultatif de la Région de Bruxelles-Capitale est issu d'une

volonté de la Ministre et s'inscrit dans une stratégie « Good Food » de cinq ans. L'existence de ce conseil s'inscrit donc d'emblée dans une stratégie gouvernementale, contrainte notamment par les échéances électorales.

Leurs objectifs mais aussi leurs pratiques seront influencées, voire contraintes, par leur origine. Sont-ils des lieux de propositions politiques ? Dans quelle mesure sont-ils indépendants des autorités ou ont-ils besoin d'une certaine légitimité ? Permettent-ils de mettre en place des actions concrètes ? Dans quelle mesure peuvent-elles aller à l'encontre des programmes politiques des autorités ? Ces questions permettent de comprendre dans quelle mesure le degré d'autonomie par rapport aux gouvernements constitue un élément clé pour leur marge de manœuvre en termes de discours ou d'actions.

PAS DE DÉMOCRATIE NON-CONFLICTUELLE

La composition de ces conseils de politique alimentaire varie aussi fortement et peut être plus ou moins restrictive. Ces conseils partent en général de l'idée de mettre autour de la table les différent·e·s représentant·e·s du système alimentaire pour permettre un dialogue entre eux, la possibilité d'une coordination et participer à la démocratisation du système alimentaire. Mais on peut se demander qui sont les représentant·e·s légitimes du système alimentaire ? À nouveau, plutôt que de voir celui-ci comme résultant de l'interaction entre différents secteurs, on ne peut comprendre les enjeux du système alimentaire sans souligner les rapports d'appropriations violents que mènent les acteurs dominants en suivant des logiques d'accumulation capitaliste (comme le *land grabbing*, phénomène d'accaparement de terres à grande échelle, au détriment des paysans·ne·s perdant leurs moyens d'existence).

Le système agro-alimentaire est donc traversé de rapports sociaux conflictuels. Or, la volonté de mettre des partenaires autour de la table participerait à l'illusion que le système alimentaire est inefficace plutôt qu'injuste s'il n'y a pas de critères pour savoir qui est légitime pour participer à la démocratisation du système alimentaire. La Via Campesina affirme clairement que ce sont les « millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrants et de travailleurs agricoles... », autrement dit, les groupes sociaux les plus exploités du système alimentaire, qui sont à la base de la lutte pour la souveraineté alimentaire, et s'opposent « clairement à l'agriculture industrielle et aux entreprises multinationales qui détruisent les relations sociales et l'environnement »⁸.

Par ailleurs, des auteur·e·s ont montré que les espaces de discussion, même ceux qui se veulent démocratiques, sont traversés par les rapports de domination conflictuels. Ils doivent être pris en compte dans une visée égalitaire. Cela passe par l'attention au nombre de représentant·e·s des différents groupes sociaux qui n'ont pas le même pouvoir (un·e petit·e agriculteur·trice face à un·e ministre par exemple), à la distribution du temps de parole, etc. De nombreux mouvements sociaux et collectifs ont souligné l'importance de créer des espaces de parole non-mixtes, réservés aux concerné·e·s. Pour démocratiser le système alimentaire, il ne suffit donc

⁸ <https://viacampesina.org/fr/quest-via-campesina/>

pas de mettre tous les partenaires, comme s'ils étaient égaux autour de la table. Il ne suffit pas non plus de décréter qu'un conseil est participatif pour qu'il le soit effectivement, et cela est d'autant plus vrai lorsqu'il n'est que consultatif (comme c'est le cas du conseil *Good Food* à Bruxelles).

De plus, les espaces de politique plus institutionnels ne sont pas toujours accessibles aux groupes sociaux les plus marginalisés. Cela est en partie dû à des ressources matérielles. Ainsi, on peut imaginer qu'il est plus compliqué (en termes d'accès et de temps) pour les personnes issues du monde rural, et en particulier les agriculteur·trice·s qui sont pourtant parmi les premier·e·s concerné·e·s, de participer régulièrement à des réunions. À nouveau, le *Detroit Black Community Food Security Network* met une attention particulière sur la participation de groupes sociaux moins représentés, comme la jeunesse et les communautés marginalisées⁹.

⁹ "Certains FPC craignent que leurs membres ne soient pas assez diversifiés. La Food System Alliance de San Mateo souligne un défi qui est probablement très commun parmi les FPC; ils "n'ont pas beaucoup de représentants des jeunes ou des communautés défavorisées... c'est en partie dû au manque de ressources puisque nous ne pouvons pas offrir des services de garde d'enfants ou de transport pour les gens. Pour s'attaquer à ce problème, les FPC comme le Detroit Black Community Food Security Network ont intégré la question structurelle de la participation des jeunes et des communautés défavorisées dans leurs énoncés de mission fondateurs." in Harper et al. (2009). (traduction libre)



Crédit: Compagnons de la Terre (CDTL)

Mais il ne faut pas non-plus sous-estimer les espaces politiques de résistance informels des plus exclu-e-s, qui existent en-dehors de la sphère publique et d'espaces politiques institutionnels et relèvent aussi d'une forme d'action politique¹⁰

PAS DE CHANGEMENT SANS CONFLIT : L'IMPORTANCE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Les sociologues, et en particulier les auteur-e-s qui ont étudié les mouvements sociaux, ont mis en évidence qu'il ne peut y avoir de changement social sans conflit. Les mouvements sociaux participent notamment à montrer et produire ce conflit social, autour d'un objet et d'adversaire(s). Il faut donc faire attention à ne pas voir ces Conseils de politique alimentaire comme le lieu central de démocratie alimentaire et de centralisation d'un changement de système alimentaire, mais comme faisant partie d'un mouvement social plus large, qui doit travailler à la justice alimentaire, et plus généralement la justice sociale.

Cela implique premièrement que si l'on peut envisager de tels espaces de discussion et de propositions d'alternatives, on ne peut le faire en-dehors d'une vision conflictuelle du changement so-

10 Voir notamment les travaux de John C.Scott sur l'infra-politique des subalternes (Domination and the Arts of Resistance : Hidden Transcripts, 1990).

cial, qui se base aussi sur une critique de la réalité et implique la désignation d'adversaires qui n'auraient pas leur place dans de tels espaces de démocratisation. Autrement dit, il ne s'agit pas de mettre tout le monde autour de la table, mais ceux et celles avec qui on considère qu'il est possible de démocratiser réellement le système alimentaire, et en particulier celles et ceux qui en subissent le plus les conséquences.

Ensuite, cela nécessite de prendre en compte et faire des liens avec d'autres mouvements sociaux, tels la Via Campesina, le Mouvement des Sans-Terre, la nébuleuse du food justice movement,... qui depuis des années luttent pour la souveraineté alimentaire et une plus grande justice sociale. Les alternatives de l'alimentation locale peuvent d'ailleurs être perçues comme une forme de démocratisation concrète du système alimentaire, qui passe par la réappropriation de son alimentation et le refus des valeurs

« les groupes sociaux les plus exploités du système alimentaire sont à la base de la lutte pour la souveraineté alimentaire »

néolibérales¹¹. Ils constituent également des « espaces d'expérience » qui inventent et expérimentent d'autres formes de démocratie, et peuvent être définis comme "des lieux suffisamment autonomes et distants de la société capitaliste et des relations de pouvoir, qui permettent aux acteurs de vivre

11 Verhaegen, E.(2012), "Les réseaux agroalimentaires alternatifs : transformations globales ou nouvelle segmentation du marché ?", in Van Dam D. et al., Agroécologie. Entre pratiques et sciences sociales, Éducagri Éditions.

selon leurs propres valeurs, tisser des liens sociaux différents, et exprimer leur subjectivité. »¹²

Enfin, pour penser le changement du système alimentaire, on ne peut considérer la transformation du système agro-industriel vers la souveraineté alimentaire sans la concevoir comme s'inscrivant dans une transformation plus générale et plus globale de la société qui serait guidée par d'autres logiques que celles des rapports de production capitalistes. ●

12 Traduction personnelle de Pleyers, G. (2017), "The local food movement in Belgium: from prefigurative activism to social innovations." Interface: a journal for and about social movements, 9(1): 123-139

Quand des dynamiques portées par les autorités et les citoyens se rencontrent : le cas de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise et le Pacte de Milan

Isabel Lecloux, stagiaire à la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise

En 2015, la Ville de Milan accueillait l'Exposition Universelle organisée autour de la thématique « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». C'est à cette occasion que la municipalité de la Ville avait posé un acte fort en lançant le Pacte de politique alimentaire urbaine. Ce Pacte, soutenu par la FAO, s'inscrit au cœur d'une réflexion globale des systèmes alimentaires à l'heure où nos sociétés connaissent une urbanisation croissante et où la famine ne recule plus dans le monde pour la première fois depuis 10 ans¹. Nos villes sont confrontées à de nombreux défis alimentaires qui les amènent à devoir repenser leurs modèles d'approvisionnements. Le Pacte de Milan se veut dès lors un engagement de la part des villes qui décident de le signer à travailler à la construction de systèmes alimentaires territoriaux durables.

¹ Jacques Berthelot, « L'agriculture africaine dans la tenaille libre-échangiste », *Le Monde Diplomatique*, n°763, octobre 2017, p.18 et 19.

En partant de l'idée que les villes ont la responsabilité d'offrir une alimentation saine pour tou-te-s leurs habitant-e-s, le Pacte de Milan souhaite sensibiliser les villes à l'importance de leur rôle sur cet enjeu fondamental. Cela touche directement l'ensemble des aspects articulant nos sociétés qu'ils soient agricoles, sociaux, écologiques, économiques, culturels, politiques, etc.,. La signature du Pacte de Milan n'entraîne pas d'effet contraignant, cependant, par celle-ci, les représentant-e-s locaux s'engagent de manière volontaire à réfléchir au développement de systèmes alimentaires durables, résilients, diversifiés et équitables et à développer les actions locales autour de six axes prioritaires :

- La gouvernance alimentaire locale
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition
- Assurer l'équité sociale et économique
- Appuyer la production alimentaire (lien rural-urbain)
- Agir en matière d'approvisionnement et de distribution alimentaires
- Prévenir le gaspillage alimentaire

Depuis son lancement, le Pacte a été signé par plus de 155 villes à travers le monde et à la fin du mois d'octobre

2017 a eu lieu la troisième rencontre annuelle du Pacte de Milan à Valence réunissant certain-e-s élu-e-s locaux des villes signataires du Pacte. Parmi ces villes signataires, nous retrouvons la Ville de Liège, première ville wallonne à s'être engagée sans toutefois avoir d'objectifs quantifiés².

« La toute grande majorité des aliments consommés à Liège ne viennent pas de la région proche. »

Par ailleurs, depuis quatre ans, la Ville de Liège est le théâtre d'un projet unique en Wallonie, celui de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL). Celle-ci œuvre à structurer une filière économique complète d'alimentation locale sur un modèle éthique, durable et articulée autour de coopératives à finalité sociale.

² <http://www.catl.be/liege-premiere-ville-wallonne-a-signer-le-pacte-de-politique-alimentaire-de-milan/>

Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs existants mais aussi de développer des projets pour nourrir la filière économique courte qui se construit. Cette initiative territoriale locale est, d'une part, l'une des réponses possible face aux enjeux alimentaires globaux et, d'autre part, une réponse à la demande de nombreux acteurs de consommer des produits locaux. « *La toute grande majorité des aliments consommés à Liège ne viennent pas de la région proche.* »

À enjeu global, réponse locale, donc ? C'est ce sur quoi mise le projet CATL. En effet, les systèmes alimentaires industriels font l'objet de nombreuses inquiétudes en matière de

transparence, d'impact sur l'environnement et sur la santé humaine, de concentration de pouvoir qu'ils exercent, etc. Si ce sont ces systèmes qui nous nourrissent principalement, ils n'en restent pas moins incapables d'assurer durablement la souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud. Par ailleurs, un autre constat a été fait en Belgique, notamment. Il s'avère que le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué ces dernières décennies : en 30 ans, la Belgique a perdu 63% de ses fermes, particulièrement celles de moins de 5 hectares (2).

C'est en réaction à cela qu'émergent de nombreuses initiatives alimentaires citoyennes et locales un peu partout, face

aux logiques productivistes privilégiées par les géants de l'alimentation. Dans ce contexte, la CATL souhaite proposer une alternative locale. en structurant les initiatives liégeoises autour d'une filière d'alimentation en circuit court.

La finalité est de construire une ceinture alimentaire liégeoise durable : relocaliser la production agricole, récupérer et restaurer les sols agricoles, créer des emplois, et développer une filière agricole complète en circuit court sur le territoire (de la production à la consommation, en passant par la transformation et la formation) afin de permettre tant aux producteur-trice-s qu'aux consommateur-trice-s de se réapproprier leur alimentation.. Ce projet est



Crédit: Ceinture Aliment-Terre Liégeoise

fédéré par quelques principes, tels que l'accessibilité à tous d'une alimentation de qualité produite dans des conditions écologiquement et socialement décentes, renforcer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs, créer la rencontre entre les acteurs des filières alimentaires et les consommateurs, une redynamisation de l'économie liégeoise, entre autres. (3) À titre d'exemple, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise a permis l'émergence d'initiatives concrètes telles que les Compagnons de la Terre –coopérative liégeoise de production agroécologique- ou encore les Petits Producteurs –coopérative liégeoise qui comprend deux magasins de produits alimentaires locaux et/ou bio pour tous. La CATL tente également de sensibiliser le citoyen à la transition agricole et alimentaire par le biais de débats, projections ou autres échanges citoyens. Ainsi, en mars 2017, elle a coorganisé le premier festival « Nourrir Liège »³ durant lequel des liens se sont tissés entre la CATL et la Ville de Liège (4).

« Si 150000 liégeois-e-s consommaient une fois par semaine des produits locaux, cela permettrait de créer 5000 emplois dans la région. » Benoît Noël, initiateur du réseau Point Ferme et porteur du projet de la coopérative Les Compagnons de la terre.

Alors que la FAO prévoit que la population mondiale atteindra 9,7 milliards d'habitant-e-s en 2050 et que les deux tiers de ceux-ci vivront dans les zones urbaines, on ne peut que souligner la pertinence de dynamiques telles

que celle du Pacte de Milan, plus internationale, et celle de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, plus locale. En effet, l'un des enjeux primordiaux pour relever les défis de demain en termes d'alimentation et d'agriculture n'est autre que de rendre les systèmes alimentaires efficaces, durables, inclusifs et résilients. Ces dynamiques, parmi d'autres, peuvent faire offices de locomotives pour aller vers une gouvernance des systèmes alimentaires en adéquation avec les défis de demain.

LA PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE DE MILAN EN BREF (MILAN URBAN FOOD POLICY PACT)

Signé en octobre 2015, le Pacte de Milan est une initiative impulsée par des représentant-e-s des collectivités locales à travers le monde pour bâtir des systèmes alimentaires territoriaux plus équitables, résilients et durables. Il compte à l'heure actuelle 148 villes signataires (septembre 2017), dont les villes de Bruxelles, Bruges, Gand et, plus récemment, Liège. Le Pacte de Milan réaffirme le rôle et les responsabilités des collectivités locales dans la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition et porte sur des domaines comme la gouvernance, l'équité sociale et économique, l'alimentation durable et la bonne nutrition, la production, l'approvisionnement et la distribution alimentaires en circuits-courts, ou les pertes et gaspillages alimentaires. Le Pacte de Milan encourage notamment la participation directe de la société civile et des petits producteur-trice-s à la prise de décision, à travers les Conseils de politiques alimentaires. ●



3 Nourrir Liège 2018 et d'ores et déjà en préparation !

La gestion collective de la terre - exemple de la Suisse

Ester Wolf, responsable du dossier sur les droits des paysannes et paysans à Pain pour le Prochain en Suisse

L'exercice des droits collectifs est fondamental pour de nombreuses communautés rurales dont les moyens de subsistance et l'identité sont inextricablement liés à leur communauté. Celles-ci jouent un rôle central dans la préservation de la biodiversité et des semences. Beaucoup d'exemples positifs de la gouvernance collective de la terre démontrent les avantages de l'exercice du droit collectif à la terre. La plupart des personnes pensent en premier lieu aux populations autochtones des pays du Sud en entendant parler des droits collectifs à la terre. Mais on trouve également de nombreux exemples en Europe – notamment en Suisse.

LE DROIT COLLECTIF À LA TERRE EST UNE RÉALITÉ EN SUISSE

En Suisse, les biens fonciers collectifs revêtent une importance historique importante. La gestion des ressources en propriété commune (eau, pâturage, forêts), elle-même issue d'anciens droits coutumiers, connaît ain-

si une grande diversité protégée par un droit qui s'en réfère souvent aux us et coutumes locales en la matière. Par exemple, des «sociétés» organisées sous forme d'une corporation sont particulièrement fréquentes en Suisse centrale (art. 52 du Code Civil Suisse). Le canton de Schwyz¹ a reconnu que les corporations sont des collectivités de droit public cantonal indépendantes. Leur nombre et leur autonomie sont garantis dans les limites de l'ordre juridique et ils veillent à conserver la valeur de leurs biens, qu'elles administrent et utilisent de manière indépendante (art. 75).

OBERALLEMEINDKORPORATION SCHWYZ (OAK)

La plus grande corporation de la Suisse est la «Oberallemeindkorporation Schwyz (OAK)». Elle a plus de 18 900 membres et possède plus de 24 000 hectares de terres²: environ 9 000 ha de forêt, 970 ha de zone de conservation naturelle, 8 000 ha de prairies

alpines, 450 ha loués en terres agricoles et un certain nombre de bâtiments d'utilité économique et résidentielle ainsi que des routes et des canalisations. Avec ses cinq principales activités économiques (l'économie alpine, la foresterie, l'énergie, le tourisme et l'immobilier), la OAK génère un chiffre d'affaires de 8 à 9 million de francs Suisses par an³. Elle jouit du droit d'autodétermination, notamment dans l'organisation, l'administration et l'utilisation (Statuts OAK, art. 1). Les personnes qui veulent devenir membres doivent soumettre une demande et prouver être descendant-e d'un ou d'une membre (ou ancien membre) de la OAK, être de nationalité suisse, avoir atteint l'âge de 18 ans et être résident-e du canton de Schwytz.

Les décisions sont prises de manière démocratique. Chaque membre a le droit de vote et le droit de convoquer une assemblée ainsi que le droit d'utilisation (par exemple l'utilisation gratuite des infrastructures touristiques, l'accès « privilégié » aux logements de la coopération et à l'utilisation des prairies alpines etc.). La corporation se décrit comme étant un «modèle et

¹ Schwyz est un des 26 cantons suisses, les États fédérés de la Confédération suisse.

² Le Canton de Schwyz a une surface de 908 km² et un total d'environ 154 000 km² habitants et habitantes.

³ http://oak-schwyz.ch/?page_id=955



Crédit: *Compagnons de la Terre (CDTL)*

une partie importante de la société du Canton de Schwyz». Selon sa charte, la OAK est «ancrée régionalement, s'engage tant pour le progrès que pour la tradition et agit de manière durable – tout en prenant en compte des aspects économiques, écologiques et sociaux».

UN BIEN COLLECTIF DEPUIS PLUS DE 900 ANS

La première mention authentique de la OAK remonte au 10 mars 1114. Un document de l'empereur Henry V démontre que le peuple de Schwyz a déclaré comme un bien collectif les terres communautaires pour lesquelles il s'est battu dans un long conflit armé avec le monastère d'Einsiedeln. Ce conflit a seulement pris fin en 1350 – après 250 de lutte! Jusqu'au déclin de l'ancienne Confédération en 1798 par suite de la Révolution française, l'histoire de la « vieille terre de Schwyz »

(qui deviendra la partie centrale du canton de Schwyz) est identique à l'histoire de la OAK⁴. La taille de son territoire est resté inchangée depuis 1350.

Ce modèle démocratique est particulièrement précieux et montre comment les biens communs peuvent être gérés sur la durée de manière collective et avec succès par une communauté. Ce n'est pas la maximisation du profit qui est au centre des préoccupations, mais une gestion rationnelle et durable.

LE LIEN AVEC LE SUD

L'agence de Coopération et Développement de la Suisse (DDC) a organisé en 2016 une visite à la «Oberallemeinkorporation Schwyz» pour ces collaborateurs et collaboratrices basés au Nord et au Sud, afin de démontrer cet exemple positif de gouvernance

collective de la terre. Des ONG comme *Pain pour le prochain* étaient également invitées à cette visite. Les discussions entre les différentes participantes et participants sur place ont démontré qu'il existe certains parallèles entre des exemples de gestion collective de la terre au Sud et l'exemple de la OAK en Suisse. Il était particulièrement intéressant pour les participantes et participants du Sud d'apprendre qu'il y avait de tels conflits violents autour de l'accès à la terre en Suisse. Dans le cas du monastère Einsiedeln, les membres d'une certaine élite ne voulaient pas céder la terre – sûrement pour des questions de pouvoir. De l'autre côté la population luttait pour sa terre comme source de (sur)vie. Après de longues années de conflits, c'est finalement la population qui a pu sécuriser son droit collectif à la terre. Leur terre est encore aujourd'hui gérée de manière démocratique comme bien collectif. En tant que

4 http://oak-schwyz.ch/?page_id=195

Pain pour le prochain nous assistons en Amérique latine, en Afrique et en Asie à de nombreux conflits autour de la terre auxquels nos partenaires sont confrontés. Ce sont souvent des élites locales ou des entreprises qui mettent en péril l'accès à la terre des communautés. Il s'agit de communautés qui - comme à Schwyz pendant le conflit avec le monastère de Einsiedeln - doivent se battre pour leur droit à la terre qui est lié à leur survie et leur identité.

UNE DÉCLARATION QUI DEVRAIT RECONNAÎTRE LE DROIT COLLECTIF À LA TERRE

Actuellement une déclaration sur les « droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales » est en négociation aux Nations Unies. Le droit à la terre et les droits collectifs figurent comme droits importants dans le projet de cette déclaration. Même si on trouve déjà des bases pour la reconnaissance de ces droits en droit international, ce serait la première fois qu'ils seraient reconnus de manière spécifique au niveau international⁵. Certains gouvernements du Sud - comme par exemple le Guatemala - sont surpris d'entendre que le droit collectif à la terre existe égale-

5 En droit international le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) reconnaissent déjà que les « individus ont des devoirs envers autrui et de la communauté à laquelle ils appartiennent ». Ainsi que l'Observation générale no 21 du PIDESC stipule que : "droits culturels peuvent être exercés par une personne : a) en tant qu'individu, b) en association avec d'autres, ou c) au sein d'une communauté ou d'un groupe» (para 9).

ment au Nord et y est exercé avec succès. Reste à convaincre les États de ne pas ignorer les réalités dans leur propre pays et les besoins urgents de leurs paysans et paysannes. Il s'agit des droits de ceux et celles qui nourrissent le monde de manière durable et qui font, paradoxalement, partie d'un groupe extrêmement vulnérable⁶. De nombreuses organisations de la société civile et des organisations et mouvements paysans - comme La Via Campesina, FIAN ou *Pain pour le prochain* s'engagent ensemble dans ce sens. ●

6 Comme l'a souligné le Conseil du Droit de l'Homme des Nations Unies en demandant l'élaboration de cette déclaration - comme outil de leur protection.



PARTICIPER?

Vous pouvez rejoindre le comité de rédaction FIAN Écho. Celui-ci est composé de membres ou sympathisants de FIAN intéressés d'écrire/relire/dessiner/ou autre pour le FIAN Écho de manière plus ou moins régulière. Vous pouvez aussi juste proposer un article pour un prochain numéro.

Contact: johan@fian.be

Rédaction

Isabel Alvarez, Jocelyn Parot, Johan Verhoeven, Wim Merckx, Veronica Bonomelli, Manuel Eggen, Jonathan Peuch, Elisabeth Lagasse, Isabelle Lecloux, Ester Wolf

Relecture

Astrid Bouchedor, Marie Teller, Johan Verhoeven, Louise Donnet, Hanne Flachet, Manuel Eggen, Florence Kroff, Sébastien Kennes (Rencontre des Continents)

Editrice responsable

Priscilla Claeys

Mise en page & illustrations

Camila Guzman Martini

LES AUTRES PUBLICATIONS DE FIAN BELGIUM

ÉTUDE

- L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition : Conserver les semences entre les mains des peuples
- L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition : La nutrition des peuples n'est pas un business
- Accès à la terre et artificialisation des terres (à paraître - titre provisoire)
- L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 10e édition: Vaincre la crise alimentaire mondiale
- La coopération belge en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire : bilan et perspectives
- Vers de nouveaux droits pour les paysan-ne-s
- L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 9e édition: Conserver les semences entre les mains des peuples
- Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe
- L'accès à la terre au Sud comme au Nord
- ...

NOTES

- Les conseils de politique alimentaire (fr/nl)
- Le droit à une alimentation adéquate en Belgique
- La Déclaration sur les droits des paysannes et des paysans: une protection spécifique est nécessaire
- La réglementation européenne sur les semences : D'où vient-elle ? Où va-t-elle ?
- La mise en œuvre de la PAC 2015-2020 en Wallonie : quel impact sur le droit à l'alimentation
- La Banque Mondiale et le foncier : le cas du Honduras
- Série de notes sur la Déclaration sur les droits des paysans et paysannes:
 - Les Obligations des États
 - Le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décent
 - Le droit à l'alimentation
 - Le droit aux semences et à la biodiversité biologique
 - Le droit des femmes rurales
- ...

> RETROUVEZ TOUTES
NOS PUBLICATIONS SUR
WWW.FIAN.BE

> COMMENT COMMANDER?

• Pour recevoir **gratuitement** une de nos publications par la poste, remplissez notre formulaire de commande en ligne à l'adresse www.fian.be/Publication ou envoyez-nous un mail à fian@fian.be avec votre demande et vos coordonnées complètes.

• **En ligne:**
L'ensemble de nos publications, documents de position, communiqués de presse se trouvent à l'adresse www.fian.be

• **Mais aussi:**
la newsletter, les dernières actualités, l'agenda des activités FIAN: débats, projections, tables-rondes, ...

INTERPELLER - MOBILISER - LUTTER
POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION !



- Fian Belgium
- @FIANbelgium
- FIANbelgium
- FIAN Belgium

FIAN Belgium
Rue van Elewyck, 35
1050 Bruxelles

www.fian.be
fian@fian.be

+32 2 640 84 17



Avec le soutien de : **FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Périodique biannuel | P302397 | Dépôt Ixelles - Flagey | Ne paraît pas en juillet et août
Halfjaarlijks uitgave | P302397 | Deponering Elsene - Flagey | Verschijnt niet in juli en augustus
Halbjährliche Zeitschrift | P302397 | Aufgabepostamt Ixelles - Flagey | Erscheint nicht im Juli und August